

ANNEXE

ENVIRONNEMENT

LÉGISLATION : Mémorial A - 327 du 1^{er} juillet 2022

PRISE D'EFFET: 5 juillet 2022

Recueil réalisé par le

MINISTÈRE D'ÉTAT - SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

www.legilux.public.lu/

Table des annexes

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Dispositions générales

[Règlement grand-ducal du 25 janvier 2006 déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel «stations de base pour réseaux publics de communications mobiles» \(Annexe 1 de 2006\)](#)

[Règlement grand-ducal du 26 février 2016 déclarant obligatoire le plan d'occupation du sol «Structure provisoire d'accueil d'urgence pour demandeurs de protection internationale, déboutés de la procédure de protection internationale et bénéficiaires d'une protection internationale à Diekirch»](#)

[Règlement grand-ducal du 15 mars 2016 déclarant obligatoire le plan d'occupation du sol «Structure provisoire d'accueil d'urgence pour demandeurs de protection internationale, déboutés de la procédure de protection internationale et bénéficiaires d'une protection internationale à Junglinster»](#)

[Règlement grand-ducal du 29 mars 2016 déclarant obligatoire le plan d'occupation du sol «Structure provisoire d'accueil d'urgence pour demandeurs de protection internationale, déboutés de la procédure de protection internationale et bénéficiaires d'une protection internationale à Mamer» et portant modification du plan d'occupation «Campus scolaire Tossebiérg et environs» déclaré obligatoire par règlement grand-ducal du 13 mai 2008](#)

[Règlement grand-ducal du 24 août 2016 déclarant obligatoire le plan d'occupation du sol «Structure provisoire d'accueil d'urgence pour demandeurs de protection internationale, déboutés de la procédure de protection internationale et bénéficiaires d'une protection internationale à Steinfort»](#)

[Règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu de l'étude préparatoire d'un projet d'aménagement général](#)

[Règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu du plan d'aménagement général d'une commune](#)

[Règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu de la fiche de présentation du plan d'aménagement général d'une commune](#)

[Règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu du plan d'aménagement particulier « quartier existant » et du plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »](#)

[Règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu du rapport justificatif et du plan directeur du plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »](#)

[Règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 déclarant obligatoire la modification du plan d'occupation du sol « Aéroport et environs »](#)

[Règlement grand-ducal du 10 août 2018 rendant obligatoire une deuxième modification du plan d'occupation du sol « Aéroport et environs »](#)

[Règlement grand-ducal du 21 mai 2019 rendant obligatoire le plan d'occupation du sol « Härebiérg »](#)

2. Plans d'aménagement et directives

Eau

[Décision du Gouvernement en Conseil du 13 juin 1994 concernant l'élaboration d'un plan d'aménagement partiel «Centrale hydro-électrique de Vianden»](#)

Nature

[Règlement grand-ducal du 10 avril 1997 déclarant obligatoire le plan d'aménagement global «Haff Réimech» \(tel qu'il a été modifié\)](#)

[Arrêté du Gouvernement en Conseil du 13 décembre 1985 concernant le plan d'aménagement global à élaborer pour le Parc Naturel de la Haute-Sûre](#)

[Décision du Gouvernement en Conseil du 12 mars 1993 concernant l'élaboration d'un plan d'aménagement partiel «Réserves naturelles à protéger prioritairement»](#)

[Règlement grand-ducal du 1^{er} décembre 2017 déclarant obligatoire la modification ponctuelle du plan d'aménagement partiel \(PAP\) portant création de zones industrielles à caractère national dans le sud du pays déclaré obligatoire par règlement grand-ducal du 25 août 1978](#)

[Règlement grand-ducal du 8 avril 2018 déclarant obligatoire la modification du complément de plan d'aménagement partiel portant création de zones industrielles à caractère national dans le sud du pays déclaré obligatoire par le règlement grand-ducal du 26 novembre 1979 déclarant obligatoire le complément de plan d'aménagement partiel portant création de zones industrielles à caractère national dans le sud du pays](#)

ATMOSPHÈRE

1. Dispositions générales

A. Lutte contre la pollution atmosphérique

[Règlement grand-ducal du 16 octobre 1996 relatif à la lutte contre les émissions de composés organiques volatils résultants du stockage de l'essence, de la distribution de l'essence des terminaux aux stations-service et du ravitaillement en essence auprès des stations-service \(tel qu'il a été modifié\) \(annexes I et V abrogées par le règl. g.-d. du 17 septembre 2020\)](#)

[Règlement grand-ducal du 6 avril 2001 concernant la disponibilité d'informations sur la consommation de carburant et les émissions de CO₂ à l'intention des consommateurs lors de la commercialisation des voitures particulières neuves \(tel qu'il a été modifié\)](#)

[Règlement grand-ducal du 25 janvier 2006 relatif à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules \(tel qu'il a été modifié\)](#)

[Règlement grand-ducal du 27 février 2010 concernant les installations à gaz.» \(tel qu'il a été modifié\)](#)

[Règlement grand-ducal du 27 février 2011 fixant les critères de durabilité pour les biocarburants et bioliquides \(annexe abrogé par le règl. g. - d. du 28 février 2017\)](#)

[Instruction ministérielle du 7 août 2014 à appliquer par l'Administration de l'environnement](#)

[Règlement grand-ducal du 7 octobre 2014 relatif aux installations de combustion alimentées en combustible solide ou liquide d'une puissance nominale utile supérieure à 7 kW et inférieure à 1 MW \(tel qu'il a été modifié\)](#)

[Règlement grand-ducal du 22 juin 2016 relatif](#)

- [a\) aux contrôles d'équipements de réfrigération, de climatisation et de pompes à chaleur fonctionnant aux fluides réfrigérants du type HFC, HCFC ou CFC;](#)
- [b\) à l'inspection des systèmes de climatisation](#)

[Règlement grand-ducal du 24 avril 2018 relatif à la limitation des émissions en provenance des installations de combustion moyennes](#)

[Règlement grand-ducal du 21 décembre 2018 concernant une réduction de la teneur en soufre de certains combustibles liquides](#)

B. Lutte contre les changements climatiques

[Règlement grand-ducal du 16 mars 2012 concernant la qualité de l'essence et des carburants diesel et l'utilisation durable des biocarburants et modifiant le règlement grand-ducal du 21 février 2000 concernant la teneur en soufre de certains combustibles liquides \(tel qu'il a été modifié\)](#)

[Règlement grand-ducal du 27 août 2012 fixant, en matière de stockage géologique du dioxyde de carbone,](#)

- [a\) les critères de caractérisation et d'évaluation du complexe de stockage potentiel et des environs](#)
- [b\) les critères pour l'établissement et la mise à jour du plan de surveillance et pour la surveillance postfermeture](#)

2. Normes de rejets et objectifs de qualité

[Règlement grand-ducal du 30 juin 1989 portant application de la directive 87/217/CEE du Conseil du 19 mars 1987 concernant la prévention et la réduction de la pollution de l'environnement par l'amiante](#)

[Règlement grand-ducal du 30 mai 2005 portant application de la directive 2004/107/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 concernant l'arsenic, le cadmium, le mercure, le nickel et les hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'air ambiant](#)

[Règlement grand-ducal du 29 avril 2011 portant application de la directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe](#)

[Règlement grand-ducal du 27 juin 2018 concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques](#)

3. Conventions internationales

Pollution à longue distance

[Loi du 24 juin 1987 portant approbation du Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, de 1979, relatif au financement à long terme du programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe \(EMEP\), fait à Genève, le 28 septembre 1984](#)

[Loi du 31 juillet 1990 portant approbation du Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, de 1979, relatif à la lutte contre les émissions d'oxydes d'azote ou de leurs flux transfrontières, fait à Sofia, le 31 octobre 1988](#)

[Loi du 29 juillet 1993 portant approbation du Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, de 1979, relatif à la lutte contre les émissions de composés organiques volatils ou de leurs flux transfrontières, fait à Genève, le 18 novembre 1991](#)

[Loi du 26 avril 1996 portant approbation du Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, de 1979, relatif à une nouvelle réduction des émissions de soufre, signé à Oslo, le 14 juin 1994](#)

[Loi du 24 décembre 1999 portant approbation du Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance relatif aux métaux lourds, fait à Aarhus \(Danemark\), le 24 juin 1998 \(telle qu'elle a été modifiée\)](#)

[Loi du 24 décembre 1999 portant approbation du Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, de 1979, relatif aux polluants organiques persistants, fait à Aarhus \(Danemark\), le 24 juin 1998 \(telle qu'elle a été modifiée\)](#)

[Loi du 14 juin 2001 portant approbation du Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, fait à Göteborg, le 30 novembre 1999](#)

[Modification du texte et des annexes II à IX du Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique et ajout de nouvelles annexes X et XI, faits à Genève, le 4 mai 2012 - Acceptation par Malte](#)

Protection de la couche d'ozone

[Loi du 2 septembre 1988 portant approbation de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, faite à Vienne, le 22 mars 1985](#)

[Loi du 2 septembre 1988 portant approbation du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, signé à Montréal, le 16 septembre 1987](#)

[Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, signé à Montréal, le 16 septembre 1987 - Ajustements du 29 juin 1990](#)

[Amendement approuvé par la loi du 16 avril 1992](#)

[Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, conclu à Montréal, le 16 septembre 1987 - Ajustements du 25 novembre 1992](#)

[Deuxième Amendement approuvé par la loi du 4 mars 1994](#)

[Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, conclu à Montréal, le 16 septembre 1987 - Ajustements du 7 décembre 1995](#)

[Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, conclu à Montréal, le 16 septembre 1987 - Ajustements du 17 septembre 1997](#)

[Troisième Amendement approuvé par la loi du 18 décembre 1998](#)

[Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, conclu à Montréal, le 16 septembre 1987 - Ajustements du 3 décembre 1999](#)

[Quatrième Amendement approuvé par la loi du 23 novembre 2000](#)

[Loi du 28 juillet 2017 portant approbation de l'amendement de Kigali au protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, adopté à Kigali le 15 octobre 2016](#)

[Arrêté grand-ducal du 21 janvier 2020 portant publication d'ajustements à la production et à la consommation des substances réglementées du groupe I de l'Annexe C du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, fait à Montréal, le 16 septembre 1987, adoptés par Décision XXX/2 à la trentième Réunion des Parties au Protocole susmentionné, tenue à Quito, Équateur, du 5 au 9 novembre 2018 et entrés en vigueur le 21 juin 2019](#)

BRUIT

2. Règlements d'exécution

[Règlement grand-ducal du 13 février 1979 concernant le niveau de bruit dans les alentours immédiats des établissements et des chantiers](#)

[Règlement grand-ducal du 21 décembre 2001 portant application de la directive 2000/14/CE du Parlement européen et du Conseil du 8 mai 2000 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux émissions sonores dans l'environnement des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments \(tel qu'il a été modifié\)](#)

[Règlement grand-ducal du 2 août 2006 portant application de la directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement \(*annexe II abrogé par le régl. g.-d. du 8 juillet 2017 et annexe III abrogé par le régl. g.-d. du 29 juillet 2020*\)](#)

[Règlement grand-ducal du 18 février 2013 relatif à l'octroi des aides financières en vue de l'amélioration de l'isolation acoustique de bâtiments d'habitation contre le bruit aérien en provenance de l'aéroport de Luxembourg](#)

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

1. Législation

[Loi du 15 décembre 2020 relative au climat et modifiant la loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement](#)

2. Conventions internationales

[Loi du 4 mars 1994 portant approbation de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, faite à New York, le 9 mai 1992](#)

[Loi du 29 novembre 2001 portant approbation du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, fait à Kyoto, le 11 décembre 1997 \(telle qu'elle a été modifiée\)](#)

CHASSE

1. Exercice et amodiation de la chasse

[Loi du 25 mai 2011 relative à la chasse](#)

2. Permis - marquages - plan - gibier - armes de chasse

[Règlement grand-ducal du 7 mars 2015 concernant les conditions et modalités de l'examen d'aptitude pour la délivrance du premier permis de chasser](#)

DÉCHETS

1. Dispositions générales

[Loi du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets, et modifiant](#)

- [1. la loi du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement;](#)
- [2. la loi du 25 mars 2005 relative au fonctionnement et au financement de l'action SuperDrecksKëscht;](#)
- [3. la loi du 19 décembre 2008 a\) relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs b\) modifiant la loi modifiée du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets;](#)
- [4. la loi du 24 mai 2011 relative aux services dans le marché intérieur \(telle qu'elle a été modifiée\)](#)